

Un mode de paiement simple, pratique et sûr

Pour vous faciliter le paiement de votre facture de cantine et de garderie, la Ville de Rodez vous propose une solution pratique : le prélèvement automatique.

C'est simple : Vous recevez votre facture qui indique la date et le montant du prélèvement

C'est pratique : Vous n'avez pas de chèque à envoyer

C'est sûr : Vous êtes prévenu à l'avance et vous ne risquez pas d'oublier le paiement

C'est souple : Vous pouvez à tout moment résilier votre contrat de prélèvement

Pour adhérer, il suffit de renvoyer à la Mairie-Service Education le présent bulletin après l'avoir signé et de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT A RENOUVELER A CHAQUE RENTREE SCOLAIRE

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements de facture de cantine et de garderie ordonnés par la Ville de Rodez. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Ville de Rodez.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

N°

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

N° NATIONAL D'EMETTEUR

394089

DESIGNATION DU CREANCIER

SERVICE EDUCATION
VILLE DE RODEZ

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter :

A RETOURNER AVEC UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ET LA FICHE D'INSCRIPTION

Aviez-vous déjà opté pour le prélèvement automatique ? OUI NON
Si oui, les coordonnées bancaires ont-elles changé ? OUI NON